REPUBLIQUE FRANCAISE
Département des Bouches-du-Rhône

VILLE DE CARNOUX EN PROVENCE

COMPTE-RENDU DE LA SESSION ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 19 JANVIER 2016

L'an deux mille seize et le dix-neuf janvier à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Ville de Carnoux-en-Provence s'est réuni en session ordinaire dans la salle des délibérations de l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre GIORGI, Maire.

A l'ordre du jour figuraient les questions inscrites sur l'avis de la convocation du Conseil Municipal, annexé au présent registre.

Il est procédé ensuite à l'appel par ordre alphabétique des membres du Conseil Municipal.

PRESENTS : Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux
BOULAND, CASSANDRI, CHICHE, COLIN, DESSAUX, DI TULLIO, GEREUX-BELTRA, GERMANN, GIRARD, HOVANESSIAN, LAMBERT, LE GARS, MAYADOUX, MORDENTI, PREVOST, RAILLAT, SEGARRA, TUMAYAN, VASSEUR,

HORMIS :
M. DI ROSA qui avait donné pouvoir à M. VASSEUR
Mme GEBELIN qui avait donné pouvoir à M. GERMANN
Mme GROSBOIS qui avait donné pouvoir à Mme DESSAUX
Mme MANNY qui avait donné pouvoir à M. RAILLAT
M. LUNARDELLI qui avait donné pouvoir à M. GIORGI
M. ROUQUET qui avait donné pouvoir à M. BOULAND
Mme TRARIEUX qui avait donné pouvoir à Mme SEGARRA
Mme WISNIEWSKI qui avait donné pouvoir à M. MAYADOUX

ABSENT EXCUSE : M. BRATKOV

Le quorum étant constaté, la séance est ouverte.

Madame LE GARS est désignée secrétaire de séance.

Le compte rendu de la séance précédente est soumis à l'approbation de l'assemblée. Il est adopté à l'unanimité.

Monsieur le Maire donne lecture des décisions n° 52 à 56-2015 :

57	Marché n° M-2015-2 relatif à la maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation de l'entrée du groupe scolaire Frédéric Mistral par Monsieur Thibaut CHERINGOU, Architecte dplg – Avenant n° 2
58	Marché complémentaire M-2015-22 au marché M-2015-6 relatif à la démolition et au désamiantage des commerces de la ZAC Galerie du Parc conclu avec ORTP

Monsieur le Maire passe ensuite à l'ordre du jour :

1. FINANCES : CONVENTION AVEC LA SOCIETE S2G POUR LA MISE A DISPOSITION DU « STADE NAUTIQUE CAP PROVENCE » AU PROFIT DES ECOLES PRIMAIRES DE CARNOUX EN PROVENCE – ANNEE 2015/2016

LE CONSEIL,
L'exposé de Monsieur le Maire entendu,
VU l'avis favorable de la commission « Finances »
VU le projet de Convention,
Après en avoir délibéré,

Il est procédé au vote

POUR : 28 **CONTRE : 0** **ABSTENTION : 0**

ADOPTE la convention relative à la mise à disposition du stade Nautique Cap Provence au profit des écoles primaires de Carnoux-en-Provence,

AUTORISE Monsieur le Maire à la signer.

2. FINANCES : PARTICIPATION DES COMMUNES DE RESIDENCE AUX FRAIS DE FONCTIONNEMENT DES ECOLES DES COMMUNES D'ACCUEIL – CONVENTION CARNOUX/AUBAGNE

LE CONSEIL,
L'exposé de Monsieur le Maire entendu,
VU l'avis favorable de la commission « Finances »
VU le projet de Convention,
Après en avoir délibéré,

Il est procédé au vote

POUR : 28 **CONTRE : 0** **ABSTENTION : 0**

ADOPTE la convention relative à la participation financière de la Ville d'Aubagne (commune de résidence) aux frais de fonctionnement des écoles de Carnoux-en-Provence (commune d'accueil),

AUTORISE Monsieur le Maire à la signer.

3. FINANCES : CESSION DE TERRAINS COMMUNAUX AU GROUPE UNICIL POUR LA REALISATION DE 60 LOGEMENTS SOCIAUX

LE CONSEIL,
L'exposé de Monsieur le Maire entendu,
VU l'avis de France Domaine qui a procédé à l'évaluation des parcelles cadastrées section AB n° 302 et 303 et AM n°276 d'une superficie respective de 3037 m², 1987 m² et 1515 m²,
VU l'opération de construction de 60 logements sociaux par la Phocéenne d'habitations du Groupe UNICIL aux lieu et place du groupe scolaire Saint AUGUSTIN.
VU l'avis favorable de la commission « Finances »
Monsieur Gérard VASSEUR, Conseiller Municipal (groupe « un nouveau souffle pour Carnoux ») indique que ce projet a été initié avant l'élection de son groupe. Pour cette raison, les membres d' « un nouveau souffle pour Carnoux » ne se prononceront pas sur cette question.

Après en avoir délibéré,

Il est procédé au vote

POUR : 24 **CONTRE : 0** **ABSTENTION : 4**

PRONONCE un avis favorable sur le principe de l'opération de construction de 60 logements sociaux aux lieu et place du groupe scolaire Saint AUGUSTIN.

APPROUVE les conditions financières de l'opération telles qu'elles ont été convenues avec le Groupe UNICIL « La Phocéenne d'Habitations » à savoir :

- 510 000,00 € pour les parcelles cadastrées AB n° 302 et 303 (bâtiments scolaires compris)
- 250 000,00 € pour la parcelle cadastrée AM n° 276.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la promesse de cession ainsi que l'acte authentique à intervenir entre les parties

PRECISE que ce dernier sera établi en l'étude notariale « Les Docks » 10 place de la Joliette, 13002 MARSEILLE.

4. ADMINISTRATION GENERALE : RECENSEMENT DE LA POPULATION 2016 ELEMENTS DE REMUNERATION DES AGENTS RECENSEURS

LE CONSEIL,
L'exposé de Monsieur le Maire entendu,
VU l'avis favorable de la commission « Finances »,
VU la loi n° 2002-276 du 7 février 2002 relative à la démocratie de proximité
CONSIDERANT que Carnoux en Provence, ville de moins de 10 000 habitants, doit procéder tous les cinq ans à un recensement exhaustif de sa population,
Après en avoir délibéré,

Il est procédé au vote

POUR : 28 **CONTRE : 0** **ABSTENTION : 0**

DECIDE de fixer la rémunération des agents recenseurs en fonction du nombre de questionnaires dont le montant à l'unité est adopté ainsi qu'il suit :

- ✓ Bordereau de district 7,60 €
- ✓ Feuille de logement 0,75 €
- ✓ Bulletin individuel 1,50 €
- ✓ Dossier d'immeuble collectif 0,75 €
- ✓ Séance de formation 25,000 €

DIT que la dépense est inscrite au budget de l'exercice 2016 compte 64131.

5. ADMINISTRATION GENERALE : MISE A JOUR DU TABLEAU DES EFFECTIFS DU PERSONNEL COMMUNAL – CREATION DE POSTES

LE CONSEIL,
L'exposé de Monsieur le Maire entendu,
VU l'avis favorable de la commission Administration Générale,
Après en avoir délibéré,

Il est procédé au vote

POUR : 28 **CONTRE : 0** **ABSTENTION : 0**

CREE les postes suivants :

Rédacteur Territorial Principal de 1ère classe	2	(ADM/RTP1n° 2 et 3)
Agent de Maîtrise Territorial Principal	1	(TEC/AMTP n° 2)
Agent de Maîtrise Territorial	1	(TEC/AMT n° 3)
Adjoint Administratif Territorial de 1ère classe	1	(ADM/AAT1 n°6)

6. FINANCES : CONVENTION PORTANT OCCUPATION TEMPORAIRE DU DOMAINE PUBLIC POUR LES BESOINS D'UN TOURNAGE CINEMATOGRAPHIQUE DE France 3 PROVENCE ALPES

LE CONSEIL,
L'exposé de Monsieur le Maire entendu,
Après en avoir délibéré,

Il est procédé au vote

POUR : 28 **CONTRE : 0** **ABSTENTION : 0**

FIXE le montant de participation de la production aux frais engagés par la commune à 1 000 €.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention afférente.

Monsieur le Maire lève la séance à 19 heures 30.

Le Secrétaire de séance,

Danielle LE GARS

MAIRIE DE CARNOUX-EN-PROVENCE 13470 (B-du-Rh)

Le Maire,

Jean-Pierre GIORGI